

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 48 (1968)
Heft: 4: Le froid

Artikel: La préparation et la distribution des articles surgelés
Autor: Kümin, Adolf
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888031>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La préparation et la distribution des articles surgelés

Dr Adolf KÜMIN

Administrateur de l'Institut Suisse de la Surgélation

Depuis plus de 25 ans, un travail de pionnier a été accompli en Suisse dans le secteur de la surgélation. Il n'est dès lors pas étonnant que chez nous la consommation par tête d'habitant en produits surgelés, comparée avec celle des autres pays européens, ait déjà atteint un niveau fort appréciable. Parallèlement, toute une infrastructure s'est développée : installations de surgélation pour l'entreposage, le transport, la vente au détail et le stockage à domicile.

I. CONSOMMATION

L'Institut Suisse de la Surgélation effectue chaque année des enquêtes auprès des producteurs et des importateurs, sur l'utilisation des produits surgelés, des glaces

et des crèmes glacées. Avec la collaboration active de toutes les firmes, on obtient des statistiques exactes sur l'état et le développement de l'industrie suisse de la surgélation. Le résultat de ces enquêtes est le suivant :

1. PRODUITS SURGELÉS

En 1967, 40 677 tonnes de produits surgelés ont été consommés, ce qui correspond à 6,7 kg par tête d'habitant.

Depuis 1960, la consommation totale a augmenté de 108,7 % et celle par tête d'habitant de 84,9 %. Depuis cette époque, l'industrie suisse de la surgélation s'est développée continuellement. Le tableau comparatif n° 1 le prouve.

TABLEAU I. — CONSOMMATION DE PRODUITS SURGELÉS EN SUISSE 1960-1967

ANNÉE	CONSOMMATION TOTALE		CONSOMMATION PAR TÊTE D'HABITANT	
	En tonnes	Augmentation par rapport à l'année précédente	En kg	Augmentation par rapport à l'année précédente
1960.	19 490		3,635	
1961.	20 245	+ 3,8 %	3,684	+ 1,4 %
1962.	25 469	+ 25,8 %	4,500	+ 22,2 %
1963.	25 972	+ 2,0 %	4,501	+ 0,02 %
1964.	28 356	+ 9,2 %	4,827	+ 7,2 %
1965.	32 811	+ 15,7 %	5,519	+ 14,3 %
1966.	34 678	+ 5,7 %	5,779	+ 4,7 %
1967.	40 677	+ 17,3 %	6,723	+ 16,3 %

Augmentation depuis 1960 : Consommation totale : 108,7 %
Consommation par tête d'habitant : 84,9 %

Comme il ressort du tableau n° 2 la volaille représente, avec 66 %, le produit surgelé le plus vendu, suivi des poissons et des crustacés avec 14 %, des légumes 11 %, des « divers » (y compris les plats cuisinés) 7 %, des fruits et jus de fruits 2 %.

Dans les marchandises groupées sous « divers », on classe les plats cuisinés, la viande, les produits de boulangerie, les pommes de terre sous toutes leurs formes, ainsi que les spécialités. Ces articles, fabriqués essentiellement en Suisse, et qui ne sont importés qu'en petites

TABLEAU II. — RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS GROUPES DE PRODUITS SURGELÉS

PRODUITS SURGELÉS	1966		1967	
	Consommation totale en tonnes	Augmentation en %	Consommation totale en tonnes	Augmentation en %
Volaille	23 094	67 %	26 825	66 %
Poissons, crustacés	5 140	15 %	5 696	14 %
Légumes	3 863	11 %	4 470	11 %
Divers (y compris les plats cuisinés).	1 859	5 %	2 760	7 %
Fruits, jus de fruits.	722	2 %	926	2 %
	34 678	100 %	40 677	100 %

La majorité de la *volaille surgelée* est importée. Grâce à l'offre en surgelés, une telle augmentation de la consommation a été enregistrée que la production suisse destinée essentiellement au marché de poulets frais maintient non seulement sa place, mais peut également trouver de plus larges débouchés.

Les *poissons et les crustacés surgelés* sont exclusivement importés. Ce groupe de marchandises est un exemple classique : il démontre que seule la surgélation permet de consommer partout et en tout temps, dans notre pays placé à l'intérieur des terres, du poisson de mer ayant conservé son parfait état de fraîcheur.

Les *légumes surgelés* sont surtout produits en Suisse. Ceux qui sont importés sont avant tout des spécialités qui, en raison de notre climat, ne peuvent pas être cultivées chez nous. Ainsi, les brocoli, des épis de maïs, etc. En ce qui concerne les légumes du pays, ce sont les épinards surgelés qui occupent la première place. Les haricots, les petits pois et les légumes pour potages, parmi beaucoup d'autres, obtiennent les faveurs de la clientèle.

quantités, sont, eux aussi, toujours plus appréciés. Les avantages mêmes du service à la clientèle, inhérents à la surgélation, s'appliquent tout particulièrement à ces produits et sont précieux pour les gros comme pour les petits consommateurs.

Les *fruits et les jus de fruits* représentent les 2 % de la consommation totale. Ils sont préparés en Suisse, à l'exception du jus concentré des différents agrumes.

2. GLACES ET CRÈMES GLACÉES

La consommation de glaces, dont la fabrication suisse prédomine, fut en 1967 de 19 958 312 litres soit de 3,3 litres par tête d'habitant. Ces chiffres impliquent une augmentation de la consommation totale de 17,6 % et de 16,6 % par tête d'habitant, par rapport à l'année précédente.

Le tableau III nous montre la répartition par types de produits. On voit également la forte augmentation des

TABLEAU III. — CONSOMMATION DE GLACES ET CRÈMES GLACÉES EN 1966 ET 1967 SELON LES DIFFÉRENTS TYPES DE PRODUITS

TYPE DE PRODUIT	CONSOMMATION 1966 (en l)	CONSOMMATION 1967 (en l)	DIFFÉRENCE EN % PAR RAPPORT A 1966
Sucettes	3 733 320	4 061 597	+ 8,8 %
Gobelets	3 310 379	4 278 813	+ 29,3 %
Blocs ménage	3 875 713	4 737 783	+ 22,2 %
Vrac.	3 192 536	3 723 290	+ 16,6 %
Divers	2 864 431	3 156 829	+ 10,2 %
Total	16 976 379	19 958 312	+ 17,6 %

différents groupes qui se manifeste surtout pour les « gobelets » et les « blocs ménage ». On peut en déduire que les glaces et les crèmes glacées ne sont plus l'apanage de l'été, mais qu'on les consomme de plus en plus tous au long de l'année. L'augmentation spectaculaire aussi de la vente de la « glace en vrac » signifie que les gros consommateurs (hôtels, restaurants, cantines, hôpitaux, etc.) utilisent toujours plus ce produit industriel pratique et de haute qualité.

II. INFRASTRUCTURE

Le développement de la consommation des produits surgelés tient, avant tout, à la création de toute une infrastructure de la surgélation (dépôts, camions, meubles dans les commerces de détail et congélateurs dans les ménages).

I. LES CONGÉLATEURS DANS LE MÉNAGE

En 1967, le nombre des congélateurs mis en service ou installés fut le suivant :

	MÉNAGES	INDUSTRIES	TOTAL
Congélateurs-bahuts	24 744	3 306	28 050
Congélateurs-armoires	7 029	404	7 433
Armoires frigorifiques avec compartiment de congélation	34 048	249	34 297
	65 821	3 959	69 780
48 congélateurs communs d'une capacité totale de 1 743 800 litres et un total de compartiments se montant à			6 507
Total			76 294

On a donc enregistré 76 294 nouvelles unités. 70 000 d'entre elles sont à la disposition des ménages privés. Ce qui revient à dire que, en une année, l'augmentation pour les ménages suisses peut être estimée à 3,8 %, s'ajoutant à ceux qui disposent déjà d'un appareil de congélation plus ou moins important.

Nous connaissons le chiffre exact des ventes depuis 1960. Il nous permet de situer à peu près le stade de la saturation en ce qui concerne les congélateurs dans les ménages. Durant les années 1960-1967 on a vendu ou installé chez nous 483 000 unités de congélation (congélateurs-bahuts, congélateurs-armoires, armoires frigorifiques avec vrai compartiment de congélation ou compartiments dans des congélateurs communs).

Si nous comparons l'effectif très modeste d'avant 1960 avec les chiffres des installations récentes et que nous mettons 10 % de ces dernières au compte de l'industrie, nous pouvons affirmer qu'en l'état actuel des choses, 25 % de tous les ménages de Suisse disposent d'une installation de surgélation.

Aux États-Unis, la proportion est de près de 90 % de tous les ménages; toutes les armoires frigorifiques, en effet, y sont automatiquement livrées avec un compartiment de congélation.

Durant le laps de temps cité plus haut, soit de 1960 à 1967, on a vendu en Suisse 145 970 congélateurs-bahuts ou congélateurs-armoires. Sur ce nombre, 116 492 étaient destinés à l'usage domestique et 29 478 à l'industrie. Au vu de ces chiffres, on peut affirmer que quelque 6,5 %

des ménages suisses ont, dans leur appartement, un moyen de congélation. Aux États-Unis, c'est le cas pour près de 30 % des ménages.

Si nous examinons la vente des congélateurs-bahuts au cours des deux dernières années, nous obtenons les résultats suivants :

CONGÉLATEURS-BAHUTS	1966		1967	
	VENTE TOTALE	(%)	VENTE TOTALE	(%)
Jusqu'à 150 litres	1 269	8,3	1 721	6,1
151-250 litres	4 373	28,7	13 395	47,8
251-350 litres	5 238	34,4	6 825	24,3
351-500 litres	3 517	23,1	5 059	18,0
Plus de 500 litres	835	5,5	1 050	3,8
	15 232	100	28 050	100

Au cours de l'année 1967, la proportion des petits bahuts (jusqu'à 150 l) a diminué. Près de la moitié de tous les achats (47,8 %) ont concerné des bahuts d'une capacité de 151-250 litres, contre 28,7 % l'année précédente. Un tel appareil peut suffire aux besoins d'un ménage de 4 personnes qui surgèle pour une partie de sa consommation en produits alimentaires. En outre, le nombre des congélateurs de plus de 250 litres a légèrement diminué par rapport à 1966. Ce qui s'explique par le fait que la famille qui dispose d'un grand jardin et qui congèle le plus possible de denrées possède déjà son installation. On voit aussi par ces chiffres que la grande majorité des familles moyennes a recours à la surgélation ou aimerait s'en servir.

Pour ce qui est des congélateurs-armoires, les proportions sont quelque peu différentes, ainsi qu'en témoigne le tableau ci-dessous :

CONGÉLATEURS-ARMOIRES	1966		1967	
	VENTE TOTALE	(%)	VENTE TOTALE	(%)
Jusqu'à 150 litres	4 823	57,4	3 151	42,4
De 151-300 litres.	1 768	21,1	2 127	28,6
Plus de 300 litres	1 804	21,5	2 155	29,0
	8 395	100	7 433	100

La majorité concerne, comme toujours, les petites armoires : 42,4 % de toutes celles qui furent vendues avaient une capacité inférieure à 150 litres. Comme les armoires sont, par leur conception même, un peu plus coûteuses que les bahuts de même capacité, mais qu'elles prennent en revanche moins de place, elles représentent souvent la seule solution pour nos petites voire nos « mini » cuisines. Il s'agit même souvent d'appareils d'une capacité de 50 litres.

En 1967, près d'un tiers de tous les congélateurs-armoires vendus en Suisse avaient une capacité de 151 à 300 litres, alors qu'en 1966, ils représentaient 21,5 % du total.

Il faut voir là la preuve de l'utilisation croissante de la surgélation dans l'usage quotidien. Les armoires ont cet avantage qu'on voit mieux leur contenu et que leur entretien est plus simple. On les installe plus volontiers dans la cuisine elle-même, ce qui facilite leur usage quotidien.

Les armoires frigorifiques pourvues d'un casier de congélation ont pris une importance significative.

Entre 1960 et 1967, on en a installé 174 725. Sur ce nombre, 73 390 le furent au cours des trois dernières années, soit 42 %. On ferait évidemment un grand pas en avant vers le confort moderne si l'on prévoyait, au stade de la construction déjà, dans toutes les habitations modernes, une telle armoire dotée d'un compartiment de congélation. Ce n'est pas un luxe mais une nécessité. La Suède le prouve, où même dans les maisons d'habitations dites sociales — nos H.L.M. — un compartiment

plus grand est réservé à la surgélation dans l'équipement standard des cuisines.

Les congélateurs communs enfin, connaissent un développement intéressant.

On a aménagé :

1967 : 48 installations 6 500 compartiments, capacité 1 743 800 litres.

1966 : 75 installations, 10 300 compartiments, capacité 1 425 000 litres.

De plus en plus de telles installations sont construites dans les agglomérations urbaines ou semi-urbaines. Le champ d'application s'étend, si bien que l'on peut aménager des unités plus grandes, et par là plus économiques.

2. LES MEUBLES DANS LE COMMERCE DE DÉTAIL

L'I.S.S. a mené une enquête sur la vente, depuis 1960, des congélateurs-bahuts aux magasins « libre-service ». De 1960 à 1967, les installations suivantes ont été mises en service :

Bahuts sans dégivrage automatique (y compris bahuts mobiles)	3 628
Bahuts avec dégivrage automatique Topfroster	5 237
Vitrines avec système à air propulsé	1 698
Total	10 563

A fin 1967, il y avait en Suisse 19 837 magasins d'alimentation dont 4 272 ou 21,5 % selon le système « libre-service ». Ces derniers devraient canaliser environ 60 % du débit total des magasins d'alimentation. Un grand pourcentage de magasins n'a que des installations partielles de self-service ou des congélateurs trop petits, voire de simples bahuts avec couvercle réservés aux ménages de particuliers.

Ces dernières années, une tendance s'est affirmée : les commerces de détail ont fait l'acquisition de plus grandes vitrines-exposition avec dégivrage automatique. Il apparaît, dès lors, que le commerce de détail s'adapte au rapide développement de la surgélation et se procure les installations nécessaires.

3. TRANSPORT

Cinquante-six maisons constituent le parc des camions frigorifiques. Elles disposent pour la Suisse d'un total de 182 véhicules pour les grands transports routiers et de 390 camions de distribution du dépôt régional jusqu'au commerce de détail ou au gros consommateur.

Alors que les longs transports — ceux de la production aux gros ou aux petits entrepôts — sont exécutés pour la plupart par des entreprises spécialisées dans le domaine, la distribution de détail est effectuée presque exclusivement par les maisons productrices ou d'importation. Les entreprises du commerce de détail à succursales multiples ont aussi augmenté leur parc de véhicules frigorifiques pour créer leur propre chaîne de distribution.

4. STOCKAGE

Groupées en Association des entrepôts frigorifiques suisses, 16 entreprises ont, dans le domaine de la surgélation, une capacité de stockage de 128 000 mètres cubes. Dans ce chiffre sont compris les très gros entrepôts des fabricants de produits surgelés de même que ceux de diverses entreprises commerciales du secteur alimentation.

En outre, dans le commerce et l'industrie, un nombre accru d'entrepôts frigorifiques ont été mis en service.

Entre 1960 et 1967, les chiffres suivants ont été relevés :

Entrepôts frigorifiques fixes (construits)	2 485
Entrepôts frigorifiques démontables	303
Total	2 788

Malheureusement, aucun détail n'a été fourni sur le volume de ces locaux mais on peut déduire, en ce qui concerne les 2 485 locaux fixes, qu'il doit s'agir de grosses unités.

III. RÉSUMÉ

Pour mieux saisir l'importance économique de l'industrie de la surgélation nous avons tenté d'établir une estimation des dépenses des consommateurs.

Les chiffres ci-dessous ne comprennent aucune mise de fonds pour les entrepôts ou les camions frigorifiques, les vitrines-exposition dans les commerces ou autres achats analogues, mais ils sont basés uniquement sur les dépenses effectives des consommateurs. On n'a pas tenu compte non plus de celles inhérentes à l'achat de la marchandise et du matériel d'emballage pour la surgélation à domicile.

Le décompte pour 1967, en Suisse, s'établit dès lors comme suit :

Produits surgelés	env. fr. 175 000 000
Glaces et crèmes glacées	env. fr. 110 000 000
Congélateurs (bahuts, armoires, réfrigérateurs avec vrai compartiment de congélation).	env. fr. 55 000 000
Total	env. fr. 340 000 000

L'industrie suisse de la surgélation s'est développée et représente une branche non négligeable de notre économie dont le dynamisme ne faiblit pas et qui nous promet encore un heureux développement.